

Le Point Accueil Installation Transmission (PAIT), votre interlocuteur privilégié tout au long de votre carrière

Lors de votre projet d'installation ou de création d'une activité agricole, les conseillers du PAIT

- accueillent et informent tout porteur de projet qui envisage de reprendre une exploitation, de créer ou de développer une activité agricole
- orientent vers les structures appropriées en fonction des besoins identifiés
- accompagnent les porteurs de projet dans la réflexion de la mise en œuvre de leur entreprise
- aident le candidat dans l'élaboration du plan de professionnalisation personnalisé (PPP)

Lors de votre projet de transmission d'exploitation, les conseillers du PAIT

- accueillent et informent tout cédant qui envisage de transmettre son exploitation dans le cadre familial ou hors cadre familial
- orientent les cédants vers les structures adaptées en fonction de leur besoin
- facilitent la mise en relation des cédants avec des porteurs de projet
- accompagnent les cédants dans les différentes démarches

Un service régional à la disposition de tout porteur de projet et cédant, en relation avec l'ensemble des partenaires compétents sur l'installation transmission.

*Le Point Accueil Installation Transmission (PAIT),
votre interlocuteur
tout au long de vos projets.*

Contact

PAIT Nord-Pas de Calais
Antenne de Saint Laurent Blangy
03 21 60 57 41

Antenne de Sars et Rosières
03 27 21 46 91

pait@agriculture-npdc.fr
www.deveniragriculteur-npdc.fr



Avec la contribution financière du budget d'allocations spéciales « Développement agricole et rural »

Réalisation, crédit photo : service Communication de la Chambre d'agriculture de région du Nord - Pas de Calais - CF2015/18 - mars 2015



TRANSMETTRE SON EXPLOITATION AGRICOLE

Le Point Accueil Installation Transmission (PAIT)

Vous informe

Vous oriente

Vous accompagne

www.deveniragriculteur-npdc.fr

Les grandes étapes de la transmission

SE PREPARER (j- 4 ans)

» En parler en famille

» Débuter une réflexion sur son devenir et celui de son exploitation

- Quels sont les atouts de votre exploitation ?
- Quels sont vos projets après la transmission ? (lieu de vie, ...)
- Que souhaitent vos associés ?

» Maintenir l'exploitation dans un bon état de transmissibilité

» Se renseigner auprès du PAIT

- Quelles démarches réaliser ?
- Qui peut vous accompagner ?

» Renvoyer la Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité Agricole

DÉCIDER (j-18 mois)

» Etudier ses droits à la retraite avec la MSA

» Réfléchir à la transmission de son exploitation

- L'un de vos proches est-il intéressé ?
- Sinon, comment rechercher un repreneur ?

» Evaluer l'exploitation et réfléchir aux modalités de transmission

Quelles conditions de cession du foncier, des moyens de production, des bâtiments, de la maison d'habitation...

» Déterminer la valeur de reprenabilité de l'exploitation

Quelles démarches réaliser ?

CONCRÉTISER, NÉGOCIER (j-12 mois)

» Informer les propriétaires de son départ en retraite et présenter son repreneur

» Formaliser la transmission

Sécuriser les accords avec votre futur repreneur

» Réfléchir à la transition

- Quelle place pour vous sur l'exploitation pendant et après la transmission ?
- Comment passer le relai ?

» Anticiper les formalités comptables et administratives

TRANSMETTRE

» Officialiser les accords et les engagements avec son repreneur

» Déposer à la MSA la demande de retraite

» Réaliser les actes de transfert auprès de la DDTM, la MSA et le CFE



Accompagnement individuel ou formations à :

- la préparation de la transmission
- la recherche d'un repreneur ou d'un associé
- la période de transition cédant –repreneur ou associé
- la réalisation des démarches